

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE FRANCE TUTELLE

17 MARS 2025

Association loi 1901, reconnue d'intérêt général  
14 rue Delambre, 75014 PARIS  
contact@francetutelle.org

[www.francetutelle.org](http://www.francetutelle.org)



FRANCE  
TUTELLE  
AUX CÔTÉS DES AIDANTS  
QUI PROTÈGENT

**Paris, le 27 février 2025**

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à notre prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra :

**Le lundi 17 mars 2025 à 17h30 en Visioconférence**

Cette réunion aura pour ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2024.
- Examen et vote de la candidature de Monsieur le Professeur Philippe AMOUYEL au poste d'administrateur de l'association.
- Révision du montant des adhésions des membres adhérents (article 2 et 3 du règlement intérieur).

Conformément à l'article 8 du règlement intérieur de l'association, les documents nécessaires aux délibérations seront mis à votre disposition 2 jours minimum avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire soit au plus tard le 15 mars 2025.

Nous comptons sur votre présence. Cependant, en cas d'impossibilité de votre part, nous vous remercions de bien vouloir compléter et signer le pouvoir que vous trouverez joint à la présente invitation (pas plus de 2 pouvoirs par personne, article 12 des statuts).

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques DELESTRE  
Président



## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE du 15 avril 2024

Les membres de l'association sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

### **Membres du Conseil d'Administration présents ou excusés :**

- Monsieur Jacques DELESTRE, Président
- Monsieur Patrick LEVARD, Secrétaire Général
- Monsieur Dominique COLLART-DUTILLEUL, Vice-Président (*excusé – pouvoir donné à Monsieur Patrick LEVARD*)
- Monsieur Denis MAUGEST, Trésorier (*excusé – pouvoir donné à Monsieur Jacques DELESTRE*)
- Madame Nathalie DUPAS, Administratrice
- Madame Frédérique CHASSARD, Administratrice
- Monsieur Gilles RAOUL-CORMEIL, Administrateur (*excusé – pouvoir donné à Madame Frédérique CHASSARD*)

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques DELESTRE.

### **RAPPEL :**

Les statuts de l'association prévoient que les membres adhérents ayant versé une cotisation et les membres donateurs ayant versés un don sont adhérents et exercent un droit de vote lors de l'AG

Conformément à l'article 10 des statuts les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

### **Ordre du jour :**

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2023.
- Présentation des comptes 2023.
- Présentation du rapport d'activité et financier 2023.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation du rapport d'activité, financier et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Renouvellement, nomination et démission des membres du Conseil d'Administration
- Fixation des cotisations
- Approbation du changement de siège social de l'association.
- Questions diverses
- Échange avec les membres adhérents et donateurs participants

Le Président rappelle que les membres présents ont été destinataire par courriel des pièces listées ci-après leur permettant d'exercer leur droit de vote en toute connaissance :

- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2023
- Le rapport moral et financier
- Le rapport de Madame Massot, Commissaire aux Comptes

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

Après lecture, l'assemblée générale approuve le procès-verbal de la précédente assemblée générale ordinaire annuelle du 21 avril 2023 pour être reporté sur le registre des assemblées.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité moins 1 abstention.*

### **Bilans 2023**

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

#### **Rapport moral (cf.annexe 1)**

Le rapport moral a fait l'objet d'un envoi préalable au Conseil d'administration. Une lecture des points importants est faite avec appui d'un PPT et projection du rapport d'activité 2023.

Ce rapport décrit les actions menées au sein des axes de développement définis et qui concernent à la fois le développement du service soutien et de ses adhésions, le maintien de l'activité recherche, celui, de l'activité formation et celui des activités caritatives de l'association.

Il indique aussi des éléments de compréhension relatifs à la vie associative, à ses instances et son activité salariale.

Le rapport moral et d'activité est soumis au vote des membres présents.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité moins 1 abstention.*

### **TROISIÈME RÉOLUTION**

#### **Rapport financier (cf.annexe 2)**

Présentation est faite par le Directeur de l'association des bilans financiers réalisés par le Cabinet expertise comptable NAGC ainsi que du rapport rédigé par le Commissaire aux comptes mandaté AUDIT EUREX.

Le Conseil d'Administration dans son PV en date du 15 avril 2024 a arrêté les comptes 2023 au 31/12/2023.

L'exposé est fait du bilan comptable de l'association et il est fait proposition à l'assemblée générale d'approuver le rapport financier et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 et d'en affecter le résultat, soit – 11 244 € en report à nouveau.

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport financier, l'approuve et approuve les comptes des exercices clos le 31/12/2023 tels qu'ils lui sont présentés.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité moins 1 abstention.*

### **QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir étudiée le bilan et compte de résultat approuve l'affectation formelle du résultat de l'exercice clos au 31/12/2023, d'un montant de - 11 244 € en report à nouveau.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité moins 1 abstention.*

### **CINQUIÈME RÉOLUTION**

#### **Nomination de Madame Nadia SASSI en tant qu'administratrice de l'Association**

Monsieur Jacques DELESTRE, président de l'Association, rappelle que, conformément à l'article 11 des statuts, le Conseil d'Administration doit être composé de 9 membres. Suite à la démission de Madame Sabrina BAGNIS, ce nombre a été réduit à 7.

Afin de compléter le Conseil, Monsieur Jacques DELESTRE propose la candidature de Madame Nadia SASSI, Directrice d'ESAT dans les Alpes-Maritimes, qui s'est portée volontaire. Cette candidature a été validée par le Conseil d'Administration en date du 14 janvier 2024.

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée Générale approuve la nomination de Madame Nadia SASSI en tant que membre du Conseil d'Administration.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité moins 1 abstention.*

### **SIXIÈME RÉOLUTION**

#### **Vote des cotisations**

L'article 3 du règlement intérieur indique que le montant des cotisations annuelles sont votées par l'assemblée générale.

Pour rappel dans la catégorie des membres adhérents, nous avons :

- Les adhérents usagers qui versent une cotisation selon l'offre de services souscrites soit 60€ par an, 120€ par an ou 240€ par an
- Les adhérents simples versent une cotisation de 10€ par an
- Les adhérents associatifs versent une cotisation de 50€ par an

Il est proposé à l'assemblée générale de renouveler à l'identique les montants annuels des cotisations.

L'assemblée générale, après avoir revu les montants annuels des cotisations appelés auprès de ses membres, les approuve.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité moins 1 abstention.*

### **SEPTÈME RÉOLUTION**

#### **Modifiacation de l'adresse postale du siège sociale de l'Association.**

Monsieur Boris LACHAUD, Directeur de l'Association, propose le changement d'adresse du siège social de France TUTELLE actuellement déterminé à Mouans-Sartoux pour Paris, 14 rue Delambre.

Le Conseil d'Administration a validé la proposition lors de sa réunion du 20 septembre 2023.

L'assemblée générale, après avoir écouter Boris LACHAUD approuve la modification d'adresse du siège social de l'Association France TUTELLE.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité moins 1 abstention.*

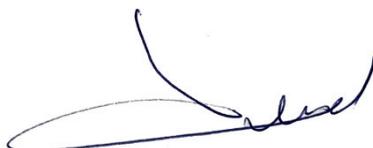
L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et le Secrétaire général

**Le Président**  
**Jacques DELESTRE**



**Le Secrétaire général**  
**Patrick LEVARD**



France TUTELLE est une association loi 1901 d'Intérêt Général fondée en 2015 dont la mission première est l'information et le soutien aux protecteurs familiaux. Elle s'est également dotée d'un pôle recherche et d'un pôle formation et depuis 2023 a orienté une partie de ses missions vers le développement d'évènements caritatifs.

En 2023, on constate également un déploiement national avec la volonté d'accueillir des ambassadeurs dans toutes les régions de France métropolitaine et d'outre-mer pour accompagner les activités de l'association, l'arrivée de nouveaux partenaires mécènes et donc un comité des grands financeurs élargi et une assise financière renforcée.

Le pôle soutien reste la pierre angulaire des missions de l'association et l'un des premiers efforts de financement mais l'année 2023 voit le pôle recherche mettre sous presse son premier plaidoyer en faveur de la reconnaissance d'un statut fiscal des protecteurs familiaux et le pôle formation émerger doucement.

✓ **Le pôle soutien : un développement constant**

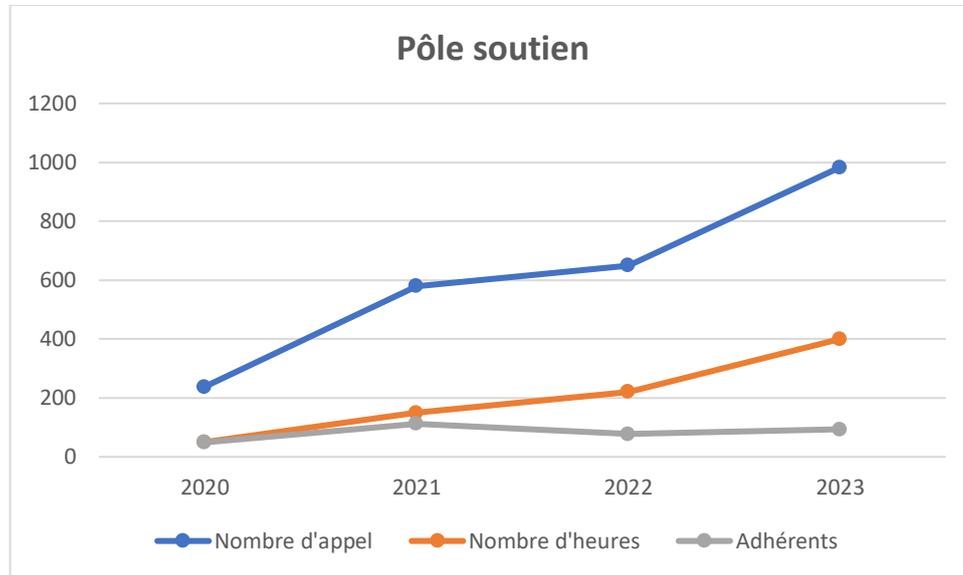
Fort d'un constat personnel, Jacques DELESTRE et Patrick LEVARD ont fondé cette association pour permettre aux aidants protecteurs familiaux ou à ceux qui s'interrogent sur la vulnérabilité de leurs proches de trouver facilement des réponses à leurs questions et donc d'envisager plus sereinement l'avenir et leurs éventuelles missions et responsabilités en tant que protecteurs familiaux.

Une ligne téléphonique gratuite facilement accessible via le site internet de France TUTELLE a donc été mise en place et permet aux familles dans le besoin de parler à un professionnel de la vulnérabilité et de ses conséquences juridiques.

Ce soutien est également accessible aux professionnels qui recherchent un complément d'informations soit par la ligne téléphonique gratuite, soit via des systèmes d'informations digitales (site internet, news...).

Enfin, il est possible d'adhérer et donc de bénéficier d'un accompagnement personnalisé avec des contacts téléphoniques privilégiés avec un expert référent ou par échange de courriels mais également avec la mise en place d'un espace personnel et d'un ensemble de service de soutien (hotline réservée, webinaire, bibliothèque...).

A coût quasi constant en matière de ressources humaines, les résultats sur l'année 2023 sont donc les suivants :



- **983 familles informées et conseillées** via la plateforme téléphonique gratuite soit 51,23% de plus qu'en 2022 et 70 % de plus qu'en 2021. C'est un total de 340 h d'écoute et d'informations gratuites et une note d'évaluation google de 4,8 sur 5.
- Nos adhérents sont également en hausse avec **97 inscrits** au 31/12/2023 contre 77 à la même époque en 2022. Toutefois, c'est un nombre qui reste largement insuffisant et qui doit nous inviter à réfléchir à notre offre
- Notre site internet, véritable source d'information et résolutement orienté utilisateur, a permis à plus de **70 000 personnes d'être informés** avec **33 000 vidéos pédagogiques vues** et **52 000 visites sur notre parcours d'information**.
- Diverses interventions physiques ou en WEBINAIR pour évoquer la vulnérabilité et ses conséquences juridiques (MALOKOFF MEDERICK, PAPPY HAPPY, La fondation ALZHEIMER, ... )

La démarche d'évaluation et de satisfaction de nos actions de soutien qui a démarré le 1<sup>er</sup> septembre 2023 permet d'apprécier la qualité et la satisfaction des appelants à l'issue de l'entretien téléphonique gratuit de premier niveau, les 132 répondants déclarent :

- Avoir été satisfait de l'appel (99,23%)
- Avoir trouvé l'information adaptée (94,26%), utile (96,72%) et claire (94,26%)
- Avoir trouvé l'intervenant accessible (99,19%), disponible (97,58%), compétent (95,16%) et dans le respect de la confidentialité (96,77%).

- ✓ **Le pôle recherche : le deuxième volet des Carnet de France TUTELLE et un plaidoyer en faveur d'un statut fiscal des protecteurs familiaux.**

**Les Carnets de France TUTELLE :** notre collection de guides pratiques à destination des familles s'est enrichie avec la publication du numéro 2 des *Carnets de France TUTELLE*

Faisant suite au 1<sup>er</sup> numéro des Carnets de France TUTELLE qui abordait les mesures juridiques d'anticipation en lien avec la vulnérabilité d'un proche, ce 2<sup>ème</sup> numéro publié en mars 2023 donne des repères avant la mise en place d'une protection pour un proche majeur.

### **Plaidoyer en faveur d'un statut fiscal des protecteurs familiaux.**

Après trois réunions de notre Comité d'Experts et une enquête flash, France TUTELLE a publié en octobre 2023 **son premier plaidoyer en faveur de la reconnaissance d'un statut fiscal pour le protecteur familial.**

Ce plaidoyer constitue la synthèse d'une étude qui vise à dresser pour la première fois en France un état des lieux de la situation de ces protecteurs familiaux étayé par des données inédites et un argumentaire structurant.

Il préconise deux solutions fiscales que nous souhaitons porter auprès des décideurs politiques en reconnaissance du rôle, du temps, de l'argent et des responsabilités exercés par les protecteurs familiaux bénévolement et sans formation au titre de la solidarité familiale.

### **Le pôle formation : une activité en développement**

France TUTELLE a animé en 2023 3 formations auprès de structures tutélaires :

- UDAF 50 : Les frais de gestion
- UDAF 72 : Les frais de gestion
- UDAF 78 : Les aides sociales et la récupération

L'activité formation n'a pas été volontairement valorisée pendant cette année 2023, au-delà des 3 formations évoquées plus haut. Cependant la décision a été actée d'entamer au plus vite la procédure de certification QUALIOPi afin de permettre un développement adapté auprès des différents professionnels dès le premier semestre 2024.

### **L'activité caritative.**

C'est un « *nouveau* » pôle en devenir qui s'est initié fin 2023 avec l'association de l'Institut du Cerveau et de France TUTELLE pour la présentation du film « Invincible été » qui met en lumière le combat d'Olivier GOY contre la maladie de Charcot.

La première projection a eu lieu à Bordeaux le 30 novembre 2023 au cinéma CGR « *le Français* » en plein centre de ville de Bordeaux.

Cet évènement a réuni environ 80 personnes et permet de présenter l'Institut du Cerveau et son investissement dans la recherche sur la maladie de Charcot et l'association France TUTELLE et l'accompagnement qu'elle propose auprès des aidants protecteurs familiaux.

Ces soirées de projection vont se multiplier tout au long du premier semestre 2024.

Le 7 décembre 2023 au palais de la Méditerranée de Nice, France TUTELLE a organisé son premier « Finances et Musique » sur une idée de Patrick LEVARD, secrétaire général de l'association, avec comme invité Vincent VALINDUCQ pour évoquer son livre : « *Je suis devenu le parent de mes parents* » qui met l'accent sur son rôle d'aidant auprès de sa mère atteinte de la maladie d'Alzheimer.

La soirée a continué avec un groupe musical Corse emmené par Christophe MONDOLINI et un diner.

### **Les instances et l'activité salariale et bénévole**

L'activité associative est fournie par deux salariées, **un prestataire en charge de l'animation du pôle recherche**, Federico PALERMITI, et **une prestataire pour la plateforme téléphonique**, Christine FAUTRIER.

#### **S'agissant de l'activité salariale :**

- la Directrice, Laetitia FONTECAVE, en charge de la direction et du développement de l'association ainsi que de la réalisation de toutes les actions citées, a quitté l'association en avril 2023 et a été remplacée dans ses fonctions par Boris LACHAUD.
- la responsable de développement de l'association, Neyela MASSON, en charge de la réalisation et du développement de toutes les actions de communication concourant à la réalisation du projet associatif.

L'activité de bénévolat est investie d'une part par les membres du Conseil d'Administration qui sont responsable du projet associatif et de son développement et le réseau des ambassadeurs dont le développement a commencé au second semestre de l'année 2023. Ils ont la charge de la représentation de l'association France TUTELLE dans les régions et sont amenés à participer et à soutenir les événements de l'association. Ils participent également à la notoriété de la structure et en certaines circonstances à son financement.

Le suivi des heures de **bénévolat réalisées en 2023 recense 120 heures valorisées à hauteur de 12 547 €.**

L'association bénéficie aussi au titre des contributions volontaires en nature pour l'année 2023 d'un mécénat de compétence d'OLIFAN HOLDING GROUP et OLIFAN COURTAGE pour Monsieur Jacques DELESTRE, Président, à hauteur de 106 833 €.

En 2023, le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois en janvier, mars, avril, juin et septembre. L'Assemblée Générale Ordinaire a été organisée le 21/04/2023.

Le cabinet AUDIT EUREX, Commissaire aux Comptes mandaté par le Conseil d'Administration de France TUTELLE, a rendu son rapport sur les comptes 2023 et a procédé à l'audit des comptes et aux vérifications d'usage.

**S'agissant du bilan financier de l'association :**

Le bilan annuel au 31/12/2023 dégage un résultat de l'exercice de -11 244 €. Si l'association est encore en déficit sur cet exercice 2023, on remarque une nette évolution par rapport au résultat de l'année N-1 (2023) dont le déficit était de -85 227 €.

Ce résultat négatif est en augmentation de près de 87% par rapport à 2022 et cette diminution s'explique par une augmentation des produits d'exploitation et une maîtrise des charges d'exploitation.

○ **PRODUITS D'EXPLOITATION**

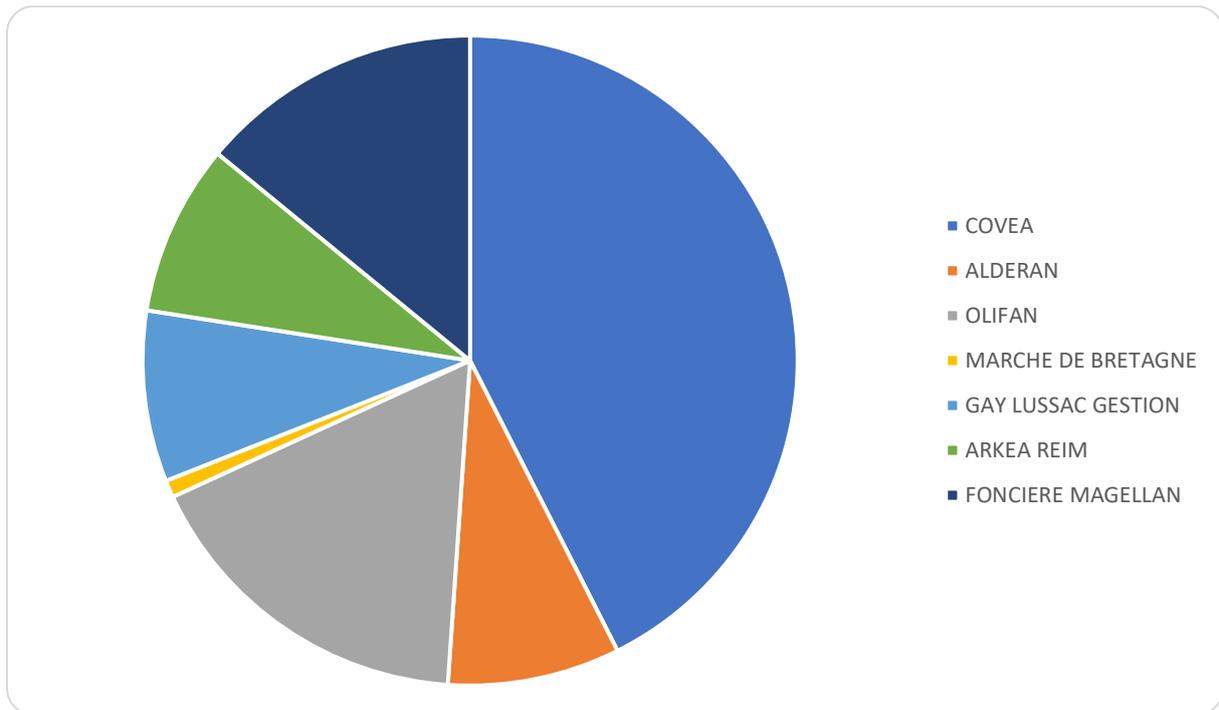
**Les produits d'exploitation d'un montant de 210 909 € sont en augmentation de 108,43 % par rapport à 2022 et se décompose de la façon suivante :**

Produits	2023 (€)	2022 (€)	Écart en %
Cotisations	9 432	6 735	+40%
Vente de biens et services	2 099	25	+8296%
Vente de prestations de service	28 414	1 495	+1800%
Don Manuels	49 099	8 762	+460%
Mécénat	117 455	77 119	+52%

- Nous constatons une augmentation significative des **cotisations** en 2023 qui correspond naturellement à une augmentation de plus de 20% des adhérents en 2023 avec 93 adhérents au 31/12/2023 contre 77 au 31/12/2022.
- **La vente de biens et services** correspond à la vente des Carnets de France TUTELLE et au livre de Vincent VALINDUCQ lors de la soirée « *Finances et Musique* » du 7 décembre 2023.
- **La vente de prestations de service** correspond à la participation sur facture de partenaires à la soirée « *Finances et Musique* », à la facturation de 3 jours de formation en qualité de sous-traitant par France TUTELLE pour un total de 6 000 € et à la convention cadre avec HUMANIS MALAKOFF dans le cadre d'organisation de réunion d'information sur les mesures de protection juridique.
- **Les dons manuels** sont en augmentation de 460 % du fait de l'organisation de soirées caritatives incitatives et plus particulièrement « *Finances et Musique* » et la présentation du documentaire « *Invincible été* » à Bordeaux en partenariat avec l'Institut de Cerveau qui ont mobilisés les particuliers mais également les entreprises désireuses de nous accompagner et de soutenir les recherches contre la maladie de Charcot.
- **Le mécénat** est également en augmentation de plus de 52 % grâce à la signature de nouvelles conventions de mécénat triennales avec les sociétés

ALDERAN et ARKEA REIMS qui intègrent le comité des grands financeurs. Il faut également noter l'augmentation de la participation de la Foncière Magellan et celle d'Olifan Group.

✓ **Répartition du mécénat**



✓ **Focus sur le pôle caritatif**

La soirée « *Finances et Musique* » été organisée le 7 décembre au Palais de la Méditerranée à Nice et a contribué à l'augmentation du résultat de l'association. La soirée organisée autour d'une conférence, d'un concert et d'un repas a pour vocation de faire connaître les missions de France TUTELLE auprès du public et d'appeler à la générosité des invités.

10 entreprises partenaires ont contribué au financement de la soirée en achetant des tables pour un montant total de 19 575,75 €.

Les recettes sont complétées par des dons en nature pour un montant total de 20 600 €.

**Soit un total de produit de 40 740,00 €.**

Les charges correspondent à la location de la salle et du matériel, au diner et aux prestation et frais de déplacement et d'hébergement des intervenants.

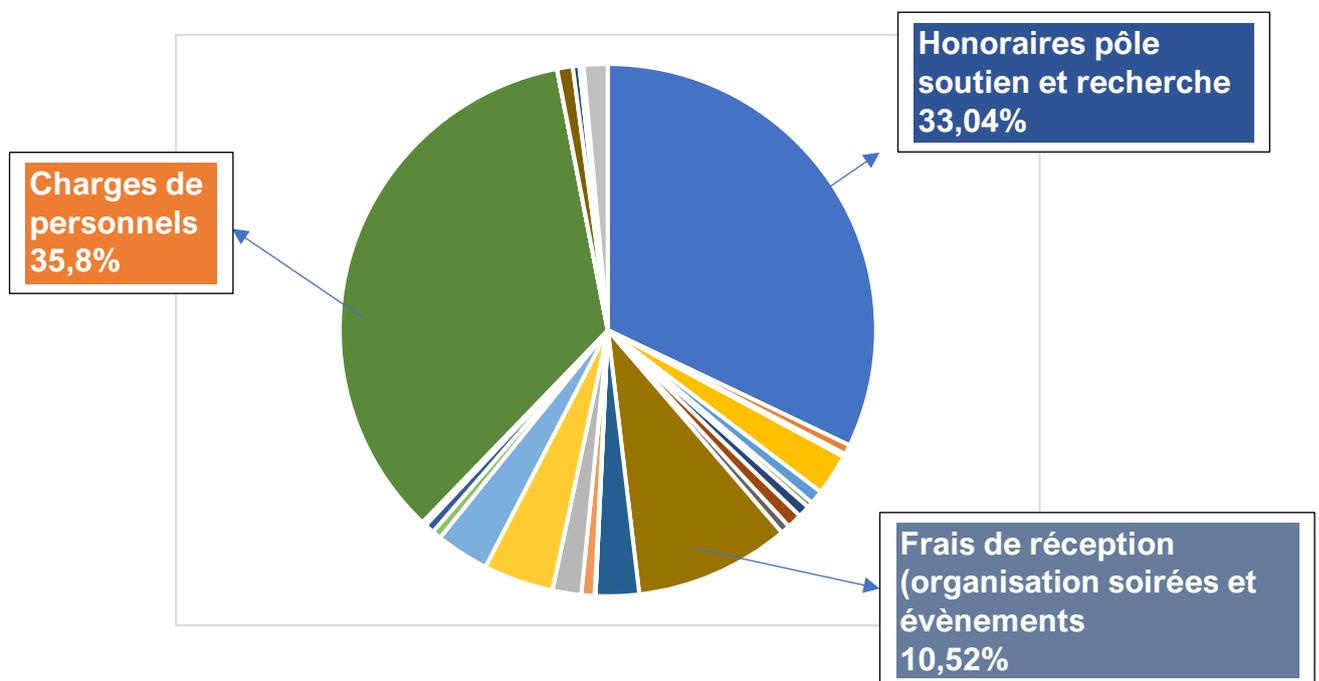
**Soit un total de charges de 22 509,78 €.**

**→ Le bénéfice net de la soirée est donc égal à 18 230,22 €**

○ **CHARGES D'EXPLOITATION**

**Les charges d'exploitation d'un montant de 221 766 €** sont en hausse de 35 332 €. Une hausse qui correspond essentiellement aux charges d'organisation de la soirée « *Finances et Musique* » (+ 22 510 €), une augmentation des honoraires pour les pôles soutien et recherche et la direction de l'association (+ 23 211 €) et une baisse des charges de personnel du fait du départ de Laetitia FONTECAVE, Directrice, en avril 2023 non remplacée pendant l'exercice 2023, compensée par une hausse des prestations.

✓ **Répartition des charges d'exploitation**



On constate 68,9 % des charges concernent le personnel et les honoraires des prestataires qui accompagnent le pôle soutien et recherche de l'association.

✓ **Bilan**

**La trésorerie** d'un montant de 140 701 € au 31/12/2023 s'élevait à 143 871 € au 31/12/2022.

**Les fonds propres** d'un montant de 139 113 € au 31/12/2023 s'élevaient à 150 357 € au 31/12/2022.

**Le total du bilan est de 154 794 €.**

Le suivi des heures de **bénévolat réalisées en 2023 recense 120 heures valorisées à hauteur de 12 547,30 €**. Ce temps est en net augmentation en lien avec l'investissement des membres du Conseil d'Administration et leur implication nécessaire au fonctionnement de l'association. Il reflète également l'engagement des ambassadeurs qui représentent l'association dans les régions et sont amenés à collaborer à l'organisation d'évènements spécifiques.

L'association bénéficie aussi au titre des contributions volontaires en nature pour l'année 2023 d'un mécénat de compétence d'OLIFAN HOLDING GROUP et OLIFAN COURTAGE pour Monsieur Jacques DELESTRE, Président, à hauteur de 106 833 €.

Ce montant est indiqué en pied de compte de résultat et dans l'annexe des comptes annuels.

**Professeur Philippe AMOUYEL**  
*Candidat*  
*au poste d'administrateur de l'association*



Philippe Amouyel est Professeur d'épidémiologie et de santé publique à l'Hôpital Universitaire de Lille, dans le nord de la France. Il dirige une importante unité de recherche académique travaillant sur la santé publique et l'épidémiologie moléculaire des maladies liées au vieillissement. Une partie de ses recherches est consacrée aux maladies cardiovasculaires, tandis que l'autre se concentre sur l'étude des déterminants, principalement génétiques, des maladies neurodégénératives associées au déclin cognitif, et en particulier de la maladie d'Alzheimer.

Il coordonne le laboratoire d'excellence Distalz, soutenu par le gouvernement français dans le cadre du PIA, et qui réunit huit des meilleures équipes de recherche françaises dont l'une est située à Sophia-Antipolis, toutes dédiées à la maladie d'Alzheimer. Une partie importante de ses recherches porte sur la prévention des maladies liées au vieillissement et sur l'étude des facteurs génétiques contribuant au déclin cognitif et à la maladie d'Alzheimer. Ses travaux lui ont permis d'identifier avec son équipe 95% des gènes associés à un risque augmenté de maladie d'Alzheimer. Parmi ses travaux scientifiques, 83 font partie du top 1% des papiers les plus cités dans le monde.

Entre 2002 et 2011, Philippe Amouyel a été directeur de l'Institut Pasteur de Lille, une importante fondation à but non lucratif dédié à la recherche médicale et à la Santé Publique. Depuis 2008, il assure la direction générale de la Fondation Alzheimer, une fondation privée à but non lucratif engagée dans la promotion de la recherche, de l'innovation et de la prévention. Depuis 2009, le Pr. Amouyel occupe le poste de Président du Programme conjoint de l'Union Européenne sur la recherche sur les maladies neurodégénératives (JPND). Cette initiative, impliquant 30 pays, dont le Canada et l'Australie, a pour objectif de relever le défi mondial des maladies neurodégénératives, avec un accent particulier sur la maladie d'Alzheimer. Enfin, le Pr. Amouyel est l'auteur d'un livre grand public sur la prévention de la maladie d'Alzheimer (« Le guide anti-Alzheimer, les secrets d'un cerveau en pleine forme », paru au Cherche Midi et au Livre de Poche) ainsi que d'une bande dessinée sur l'impact de la génétique dans nos vies (« La génétique au cœur » paru chez Dargaud).

# RÉVISION DU MONTANT DES ADHÉSIONS DES MEMBRES ADHÉRENTS



## OFFRE 1

Cotisation  
**60€/AN**  
soit 5€/mois

La Plateforme Téléphonique  
de conseils individualisés  
**1h/an**  
soit 2RDV de 30 minutes

...

## OFFRE 2

Cotisation  
**120€/AN**  
soit 10€/mois

La Plateforme Téléphonique  
de conseils individualisés  
**3h/an**  
soit 6 RDV de 30 minutes

...

## OFFRE 3

Cotisation  
**240€/AN**  
soit 20€/mois

La Plateforme Téléphonique  
de conseils individualisés  
**6h/an**  
soit 12 RDV de 30 minutes

**ILLIMITÉE**

...

Afin de simplifier et d'harmoniser la tarification pour l'ensemble des adhérents, nous souhaitons modifier les formules d'adhésion et ne proposer qu'une seule offre au tarif de 240 € TTC par an ou 20 € par mois, à compter du 1er avril 2025. Cette évolution n'affectera pas les abonnements en cours avant cette date, qui resteront valables selon les conditions initiales jusqu'à leur échéance.

Cette offre d'adhésion unique offrira un accès intégral à la base de données du site internet ainsi qu'un accès illimité à la plateforme téléphonique pendant toute la durée de l'adhésion.